

N°DEC-2023-59

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION GROUND NATION D'UN PROJET DE COURS DE DJ & PRODUCTION, DU 1^{ER} FÉVRIER 2023 AU 30 JUIN 2023 À L'ESPACE NELSON MANDELA

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'association GROUND NATION – 10 rue Diderot 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé d'organiser des cours de DJ & production à destination de jeunes de 11 ans à 25 ans, du 1^{er} février 2023 au 30 juin 2023, tous les mercredis et samedis de 15 heures à 16 heures 30 à L'Espace Nelson Mandela.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'association GROUND NATION, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 5 000 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 23 mars 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 27 MARS 2023
Et de sa publication le 27 MARS 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS